



PREAVIS N° 37/ 2025
de la Municipalité au Conseil communal
relatif à une demande de crédit
pour le relevage de l'orgue du Temple

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

A la suite d'un concert en 2023, l'organiste a détecté des problèmes de sonorité affectant l'instrument du temple de Roche VD. En réponse, un accordage a été mandaté et réalisé au printemps 2024 par un spécialiste recommandé par le comité du Musée Suisse de l'Orgue. Cette intervention a permis de remettre provisoirement en fonction le jeu de Flûte 4' à la pédale, inutilisable depuis plusieurs années.

Ce travail a aussi permis d'évaluer l'état général de l'instrument. Actuellement jouable, le dispositif présente toutefois des défaillances importantes et nécessite un relevage dans un futur proche pour garantir sa pérennité et éviter des dégradations supplémentaires.

2. DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT

Construit en 1961 par le facteur d'orgues Ziegler-Heberlein comme orgue de salon pour un particulier, l'instrument a été transféré au temple de Roche en 2005. Jean-Jacques Gramm et Dominique Morisod ont procédé à son adaptation avec quelques modifications pour son intégration dans ce nouvel environnement.

Depuis cette installation, le clavier a subi un entretien limité à des interventions ponctuelles en cas de dysfonctionnement. Cette « voix des vents », robuste mais peu entretenue, nécessite aujourd'hui un relevage pour remédier aux défauts relevés et prévenir une détérioration irréversible.

3. ÉTAT DE L'INSTRUMENT

Le rapport du facteur mandaté indique plusieurs points critiques :

- Présence de poussière dans tout le mécanisme, y compris dans les tuyaux.
- Formation de moisissures à l'intérieur, notamment dans la partie basse, nécessitant un nettoyage approfondi et un traitement fongicide.
- Fuites au niveau du sommier pédale.
- Mécanique des notes très dure.
- Risque de chute d'un support de grands tuyaux fixé au mur.
- Tuyaux bosselés, membranes et bourses cassées.
- Feutres du pédalier très durs, causant des bruits de claquement.
- Nécessité de vérification et régulation des jeux de la pédale, notamment le jeu de Flûte 4'.

La moisissure présente constitue un risque particulier, non seulement pour l'instrument, mais également pour l'édifice du temple lui-même.

4. TRAVAUX PRÉCONISÉS

Le relevage de cet instrument est essentiel pour assurer son bon fonctionnement et préserver sa qualité sonore. Les travaux prévus incluent un nettoyage méticuleux de toutes les parties de l'orgue, notamment la tuyauterie, les claviers et la mécanique, qui sont encombrés de poussière accumulée au fil des années.

La présence de moisissures dans certaines zones nécessite un traitement spécifique afin de protéger les matériaux sensibles et d'éviter une propagation nuisible à l'instrument et au temple.

La réparation des éléments usés ou endommagés, tels que les membranes, les bourses et les feutres, sera également effectuée. Ces interventions permettront de corriger les dysfonctionnements mécaniques et de réduire les bruits indésirables qui affectent actuellement le jeu. Une attention particulière sera portée à l'harmonisation des tuyaux et à l'accord général de l'instrument, afin de restituer la richesse et l'équilibre de sa sonorité d'origine.

Enfin, les parties esthétiques et structurelles, comme le buffet et les supports de tuyaux, feront l'objet d'un soin particulier. Elles seront nettoyées, restaurées et traitées pour garantir non seulement la fonctionnalité, mais aussi la préservation visuelle de cet élément central du temple. Ces travaux seront menés par une équipe spécialisée, qui veillera à respecter les spécificités de cet instrument unique.

5. IMPACT CULTUREL ET SPIRITUEL

Le clavier du temple de Roche VD est un patrimoine sonore et spirituel unique, qui joue un rôle central dans la vie liturgique et culturelle de la communauté. Sa restauration permettra de prolonger sa durée de vie et d'offrir des performances de qualité lors des cultes, concerts, et autres événements.

6. BUDGET ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Le devis total établi s'élève à CHF 25'265.15 (TVA incluse). Les travaux seront réalisés par une équipe qualifiée sur une période de deux semaines. Pendant cette période, le clavier sera partiellement démonté et inutilisable pour les cultes et manifestations.


7. CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Roche


- Vu** le préavis N° 37/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de relevage de l'orgue du Temple.
 2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 25'265.15.
 3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt.
 4. De prélever un montant de CHF 25'265.15 sur le fond de réserve 9282.5 Nature et patrimoine.

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 21 janvier 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

A. Tulot



la Secrétaire

R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : J. Cattin, municipal des bâtiments communaux